Logo

Description automatically generated

A picture containing icon

Description automatically generated

**Renforcer l’action syndicale avec et pour les personnes en situation de handicap**

Document adopté par le 22e Comité exécutif d‘industriAll Europe

Réunion hybride, les 30 novembre & 1 décembre 2021

Selon une estimation, près de 135 millions de personnes en Europe vivent avec un handicap.[[1]](#footnote-1) En 2019, les personnes handicapées au sein de l’UE avaient 24,2% moins de chance de trouver un emploi que les personnes non handicapées. En effet, seulement 50,8% des personnes handicapées sont salariées, contre 75% des personnes non handicapées. Les personnes ayant un handicap psychosocial et les personnes ayant une déficience intellectuelle sont parmi les plus touchées.[[2]](#footnote-2)

La lutte contre la discrimination sur le lieu de travail figure parmi les priorités d’industriAll European Trade Union. Nous renforcerons notre action pour des marchés du travail ouverts et inclusifs ainsi que des emplois de qualité. Nous nous montrerons ouverts et accessibles vis-à-vis des représentants en situation de handicap dans nos organisations.

|  |
| --- |
| IndustriAll European Trade Union s’engage à : |
| * Œuvrer pour une égalité salariale et une égalité de traitement, une protection sociale et des avantages sociaux, des congés de formation, etc. * Collaborer avec les employeurs pour assurer des aménagements raisonnables, tels que des ajustements sur le lieu de travail, des dispositifs et des technologies d’assistance, des aménagements flexibles * Collaborer avec les employeurs et les établissements d’enseignement pour rendre la formation professionnelle et continue accessible ainsi que pour améliorer les opportunités de carrière * Soutenir les employeurs, les comités d’entreprise et les représentants syndicaux dans leur lutte contre les stéréotypes et la discrimination * Soutenir les employeurs, les comités d’entreprises et les représentants syndicaux pour garantir la sécurité sur le lieu de travail, notamment en évaluant les procédures d’évacuation d’urgence et les systèmes d’alarme * Utiliser des outils de communication accessibles et organiser des réunions dans des espaces accessibles * Inclure les personnes en situation de handicap dans les équipes de négociation * Revoir les conventions collectives du point de vue du handicap * Fournir des informations et/ou des formations appropriées aux responsables et représentants syndicaux |

Annexe : Guide du Forum européen des personnes handicapées « Guide pour des syndicats inclusifs et accessibles »

1. https://www.euro.who.int/en/health-topics/Life-stages/disability-and-rehabilitation/areas-of-work/disability [↑](#footnote-ref-1)
2. https://www.edf-feph.org/employment-policy/ [↑](#footnote-ref-2)